NOTE D'INFORMATION

RYTHMES SCOLAIRES

La municipalité de Châteauneuf sur Loire souhaite participer activement à la refondation de l'école. C'est pourquoi, Mr Bureau, adjoint à la vie scolaire a organisé une première réunion de travail et concertation sur les rythmes scolaires le lundi 11 février à 18h30 à l'espace Florian.
Etaient conviés à cette réunion :

- Les services enfance de la municipalité
- l'inspecteur de circonscription Monsieur JAVOY,
- les directeurs des écoles publiques ainsi qu'un enseignant de chaque école
- 2 parents élus pour chaque fédération (FCPE et PEEP) et chaque école

Mr Bureau a d'abord exposé les motivations de la municipalité à vouloir s'engager dès la rentrée de septembre 2013 dans la réforme des temps scolaires. « En septembre 2014, la semaine de 4 jours et demi sera obligatoire, les communes s'engageront pour 3 ans dans de nouveaux horaires et il n'y aura pas d'ajustements possibles. Or, commencer cette réforme en septembre 2013 permet de pouvoir modifier ou réajuster des éléments pour 2014. »
Nous avons donc un calendrier :
Les communes ont jusqu'au 31 mars pour annoncer ou non leur engagement dans cette réforme pour septembre 2013. Elles doivent donc proposer un projet territorial, élaboré en concertation avec les écoles et les parents d'élèves, et les services concernés. L'inspection valide ou non ensuite le projet d'horaires.
Mr Bureau a donc proposé cet échéancier :

- Rendre pour 6 mars un projet d'horaires par groupe scolaire
- 18 mars 18h30 : réunion de travail et bilan par la mairie des propositions de chaque groupe scolaire
- 28 mars conseil municipal : décision ou non de proposer la modification des horaires pour septembre 2013

Voici un compte rendu de la réunion du 11 février.
Bilan de l'existant :

Le service jeunesse = 4 agents titulaires + 23 vacataires + 10 saisonniers qui assurent l'APS et l'ALSH

APS		Maternelle	Elémentaire
Morvant			
	Horaires	7h30 – 8h20 11h30 – 13h20 16h30 – 19h	7h30 – 8h20 11h30 – 13h20 16h30 – 19h

Fréquentation	20 – 30 enfants matin 25 – 35 enfants le soir	20 – 30 enfants matin 30 – 56 enfants le soir *
Encadrement	2 anim + 1 ATSEM le matin 3 animateurs le soir	2 anim le matin 3 animateurs le soir
Genevoix		
Horaires	7h30 – 8h40 11h30 – 13h30 16h30 – 19h	7h30 – 8h40 11h45 – 13h30 16h30 – 19h
Fréquentation	25 – 30 enfants matin 25 – 35 enfants le soir	40 – 55 enfants matin 25 – 35 enfants le soir *
Encadrement	3 anim + 1 ATSEM le matin 3 animateurs le soir	3 anim le matin 3 animateurs le soir

* Coin devoirs proposé

Pause méridienne	**Maternelle**	**Elémentaire**
Morvant		
Horaires	11h30 – 13h30	11h30 – 13h30
Fréquentation	85 > 105 enfants	130 > 155 enfants
Encadrement	5 anim + 3 ATSEM en début et 3 en fin + temps ludique avant et après le repas (sauf PS : sieste)	8 anim (passage au self des CP puis CE puis CM) + temps ludique avant et après le repas
Genevoix		
Horaires	11h30 – 13h30 11h30 - 12h20 : PS 12h10 - 12h50 : MS 12h40 - 13h20 : GS	11h45 – 13h30 11h55 - 12h30 : CM, CE2 et CLIS 12h45 – 13h20 : CE1, CP et CLIS
Fréquentation	80 > 100 enfants	155 > 180 enfants
Encadrement	4 anim + 3 ATSEM en début et 3 en fin + temps ludique avant et après le repas (sauf PS : sieste)	9 anim + 1 ATSEM pour les CP et CLIS

A noter : aucune obligation légale de diplôme ni de projet pédagogique

ALSH : 120 enfants max fréquentent le centre. Les conditions ; habiter sur la commune ou y être scolarisé ou avoir un des deux parents qui y travaille.

1. La réforme

M. Javoy, Inspecteur de circonscription, présente la réforme souhaitée par le Ministère de l'Éducation Nationale :

- Passage a 9 demi-journées d'enseignement
- Max de 5h15 par jour (3h le matin, 2h15 l'après-midi = préconisation départementale)
- Pause minimum de 1h30 le midi
- Le temps d'apprentissage ne sera pas forcément réparti de la même façon tous les jours
- Les parents qui le souhaitent pourront récupérer leur enfant à l'issue du temps d'apprentissage
- APC (aide personnalisée) passera de 2h hebdo à 1h
- Pas de maitre supplémentaire pour la commune en septembre 2013 pour arriver à plus de maitres que de classes
- Attente d'une nouvelle circulaire concernant le RASED

1ères réflexions de la Mairie :

- Harmonisation des horaires des 2 groupes scolaires
- Harmonisation des temps d'enseignement des 2 groupes scolaires
- Temps de la pause méridienne = 2h minimum
- Harmonisation des APC (activités pédagogiques complémentaires) des 2 groupes scolaires
- Prise en charge des élèves le mercredi (repas et ALSH)

Les directeurs ont ensuite proposé les horaires qu'ils envisageaient pour leur école :

- *Mme Joux* (élémentaire Genevoix) :
  - Ne souhaite pas de décalage des horaires pour créer un rituel quotidien
  - *Proposition d'horaires : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h (APC mardi et jeudi de 16h à 16h30)*

- *M. Louail* (pour le groupe scolaire du Morvant) :
  - Pour une pause méridienne de 2 heures max (pb de retour aux apprentissages et de retour à l'école)
  - Pour le report en 2014 (pour le retour à 5 jours mais avec une diminution des vacances scolaires)
  - Pour le mercredi et non le samedi
  - Ne pas aller au-delà de 2h le midi
  - La salle de classe ne doit pas être utilisée pour les activités
  - *Proposition d'horaires : 8h30 – 11h45 / 13h45 – 15h45, mercredi : 8h30 – 11h30*

- *M. Verdu* (maternelle Genevoix)
  - Souhaite report en 2014 pour se donner le temps de la réflexion, réflexion quoi doit être globale
  - Mercredi plus que samedi
  - Pour une pause méridienne la plus courte possible (- accident et – énervement)
  - Pb de locaux, pb de sieste si début à 14h
  - Pour maintenir le battement de 5 minutes avec l'élémentaire
  - Pour la réduction des rythmes scolaires mais se pose la question du temps dégagé : activité ou garderie ?
  - *Proposition d'horaires : 8h50 – 11h50 / 13h35 – 15h50*

L'équipe d'animation a alors exposé ses contraintes :

- Pour offrir aux enfants des activités différentes de celle de la garderie (jeu, dessin), il faut une pause méridienne d'au moins 2 h et un effectif d'enfants régulier (propose donc que le temps dégagé après la classe soit un temps fixe d'animation de 45 minutes pendant lesquelles les parents ne pourraient venir récupérer les enfants en avance)
- Pb des locaux : où intervenir si les salles de classes ne peuvent être utilisées ?

2 Suite à cette réunion, chaque groupe scolaire a proposé des horaires et transmis un certains nombres de questions à la municipalité :

Quelle seraient les activités proposées à nos enfants ? :

- **à la pause méridienne ?**

Des activités calmes (En effet, les instituteurs constatent que si les activités le midi sont trop excitantes, le retour à la concentration est plus difficile) qui seront discutées lors d'une table ronde organisée entre les animateurs et les instituteurs.

- **À partir de 15h45 ?**
  y aura-t- il des partenariats possibles avec des associations ?
  L'USSEP pourra-t-elle fonctionner davantage ?
  Les enseignants pourront-ils se proposer pour l'encadrement

Dans un premier temps, les enfants resteraient sur les mêmes activités proposées par l'équipe d'animateurs de l'accueil périscolaire. Au fils du temps, des projets seraient proposés.
Il y aurait des signatures de convention avec les associations. Le souci principal étant la disponibilité des locaux à ces horaires car le gymnase est prioritairement réservé pour le collège.
Les instituteurs pourraient encadrer les activités, sous réserve d'indemnisations, de locaux et de projets.

Les élèves seront-ils obligés de rester jusqu'à16h30 ?
La fin de l'école serait à15h45, donc les parents pourraient venir chercher leurs enfants dès 15h45.
Les parents pourront donc récupérer leur enfant à cette heure-ci.

le goûter sera-t-il servi à 16h30 ?
L'heure du goûter serait 16h45 afin de ne pas facturer un goûter aux parents qui viendraient récupérer les enfants à 16h30.

Certains élèves seront concernés par l'APC de 15h45 à 16h15. Cette ½ heure sera-t-elle facturée si elle se situe entre 15h45 et 16h15 et que feront les enfants par la suite ?
L'APC étant du temps scolaire, cette ½ heure ne serait pas facturée.
L'enfant serait ensuite libre et pourrait donc soit rejoindre ses parents soit intégrer l'accueil périscolaire.

Quelle organisation pour le mercredi ?
Un accueil périscolaire serait prévu entre 11h30 et 12h30 pour permettre aux parents de venir chercher leurs enfants
Le service de restauration serait assuré UNIQUEMENT pour les enfants qui resteraient ensuite au centre de Loisirs.

La FCPE et PEEP ont émis quelques remarques et attentes supplémentaires :

1. Maintien de la souplesse de l'accueil périscolaire :

Pouvoir déposer et récupérer les enfants aux heures souhaitées et notamment maintenir une fin de service à 19h00 le soir et non 18h45 comme le souhaite la municipalité.

2. Mise en place d'activités le soir à partir de 15h45 en collaboration avec les associations castelneuviennes.
3. Pouvoir dissocier le repas du mercredi de l'accueil au centre de loisir. Nous souhaitons avoir la possibilité de récupérer nos enfants après le service de cantine.
4. Nécessité de garder 5 minutes de décalage entre les horaires de la maternelle et du primaire pour donner la possibilité aux parents qui ont un enfant dans les deux écoles de les accompagner et de le récupérer le soir dans de bonnes conditions.

3 Compte rendu de la réunion du 18 février 2013

En présence de représentants de la Municipalité de Châteauneuf sur Loire, de M. Javoy, des directeurs des écoles publiques de Châteauneuf sur Loire et des parents d'élèves FCPE et PEEP.

Proposition d'horaires par les directeurs d'école qui ont dû trouver un consensus pour répondre à la demande d'harmonisation de la Mairie : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h45 les : lundi, mardi, jeudi et vendredi ; 8h30 - 11h30 le mercredi.

A noter :
- l'APC serait proposée de 11h30 à 12h.
- Les 5 minutes de décalage pour la maternelle Genevoix (8h30 - 11h30 / 13h35 - 15h50) seraient maintenues "du moins cette année"

APC - Activité Pédagogique Complémentaire

M. Javoy précise que l'APC :
- si elle permet un lien privilégié avec l'enseignant, elle externalise les difficultés de l'élève en les sortant de la classe
- les parents auront toujours la possibilité de la refuser
- avec la réforme, elle rivètera un caractère plus large que le "soutien scolaire" et pourra permettre, sur une période définie, de développer un domaine pédagogique particulier (les arts visuels par exemple)
- si les enseignants le souhaitent, rien ne les empêche dans les textes de répartir ces 36 heures annuelles d'APC autrement que 1h hebdomadaire (par ex : 2 heures par semaine pendant 15 jours puis rien pendant les 15 jours suivant)

M. Bureau précise alors que ces aménagements exceptionnels devront être portés à connaissance de la Mairie une quinzaine de jours à l'avance.

APS - Accueil Péri Scolaire

La Municipalité souhaite modifier les horaires d'accueil à la rentrée prochaine si la décision de réforme du temps scolaire est validée :
7h30 - 8h30 / 15h45 - 18h45.
La Mairie confirme qu'il y aurait un APS de 11h30 à 12h30 le mercredi ; cependant les enfants qui déjeuneraient à la cantine le mercredi devront fréquenter l'ALSH de l'après-midi. Cette modalité pourra être revue en fonction du nombre d'enfants inscrits, mais pas pour la rentrée 2013.
Les parents font la remarque de la difficulté que pourraient avoir certaines familles à venir chercher leurs enfants avant 12h30, et que l'option idéale serait de pouvoir venir chercher son enfant avant la reprise des activités (13h30/14h) sans que l'après-midi soit facturée.

A noter :
- Les parents pourront récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent dans les plages horaires 15h45 /16h30. Toutefois, si certains ateliers étaient organisés avec inscription préalable, les familles devraient tenir leur engagement et récupérer les enfants aux horaires prévus.
- La Mairie s'engage à contacter les 5 familles touchées par la fermeture anticipée à 18h45 pour voir quelle solution elles peuvent trouver.
- Modalités pratiques : une seule facturation aux familles pour tous ces services, comme actuellement (ALSH + repas selon le quotient familial ; APS : 70 cents / demie heure entamée).

CLAS - Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
Aide aux devoirs et à la scolarisation pour laquelle la Mairie reçoit une aide financière de la CAF.
A la demande des enseignants, des animateurs prennent en charge certains élèves avec l'accord des parents (gratuit).
2 groupes d'une quinzaine d'enfants encadrés par 3 animateurs spécialisés sur 2 créneaux (entre 16h45 et 19h15) sur 2 sites.
A noter :
- Les enseignants, unanimes sur l'efficacité de cette action, demandent l'ouverture d'un troisième créneau dès 15h45. la Mairie ne s'y engagera pas pour la rentrée prochaine mais être prête à demander une nouvelle convention à la CAF s'il y a une réelle demande des enseignants.

Questions diverses :
- Certains enseignants craignent de ne plus pouvoir aller à la piscine avec la réduction du temps scolaire l'après-midi
> M. Bureau a pris contact avec la Communauté de communes qui gère l'équipement les nouveaux horaires des écoles seront pris en compte lors de la répartition des créneaux piscine en juin.

Prochaines étapes :
- fin avril : remise par la Municipalité d'un pré-projet du Plan Educatif Territorial
- 4 juin : réunion avec les mêmes acteurs